



Excès de vitesse en suisse

Par **mylmau**, le **18/05/2010** à **12:47**

Bonjour,rnrnMon mari a reçu une contravention du canton de Neuchâtel pour un excès de vitesse supérieur à 35 km/h, j'ai vu qu'il encourrait un retrait de permis en Suisse ce qui va lui poser problème puisqu'il y travaille.rnLe service cantonal nous donne la possibilité d'exposer par écrit notre point de vue et moyens de défense, je voulais savoir qu'est ce qu'on peut écrire, est ce qu'il est possible de demander la clémence ? ou si on avait besoin de prendre un avocat pour éventuellement voir la sanction se réduire.rnrnMerci de vos conseils

Par **Tisuisse**, le **18/05/2010** à **14:20**

Bonjour,rnrnNon, le tribunal cantonal de Neuchâtel (tout comme les autres tribunaux cantonaux) n'ont pas de pouvoir pour suspendre son permis de conduire français. Le tribunal peut :rn- lui interdire la conduite sur le sol helvétique pour un temps déterminé,rn- lui confisquer son permis et le renvoyer en France, la France lui restituera son permis dans la foulée mais cela ne l'autorisera pas plus à rouler en Suisse.rnrnAttention, les tribunaux cantonaux ne sont pas tendres avec les excès de vitesse et, contrairement à la France où les montants des amendes sont fixes (voir les post-it de ce forum) en Suisse, c'est évolutif en fonction de différents critères dont :rn- le type de véhicule (un conducteur qui s'achète un 4x4, donc un véhicule cher, a les moyens de payer une amende plus forte),rn- l'excès de vitesse : + l'excès est grand, + l'amende est salée,rn- les revenus du contrevenant : + tu touches de revenus, + tu payes.rnrnChaque canton établit ainsi son propre barème dans le cadre strict des règlements fédéraux.rnrnA mon avis, l'avocat ne sera pas inutile mais est-ce que cela vaut le coup, et le coût, de payer en supplément quelques centaines voire +, de francs suisses à un avocat pour un résultat, somme toute, relativement limité ? C'est vous qui décidez.

Par **mylmau**, le **18/05/2010** à **17:46**

merci pour votre prompt réponse, je n'ai peut être pas besoin de leur écrire dans ce cas et mon mari verra bien...

Par **mylmau**, le **18/05/2010** à **19:04**

une petite question encore, mon mari a été flashé avec mon véhicule.rnOn a décidé de le dénoncer puisque c'était lui le responsable.rnEst ce que vous pensez qu'on peut maintenant revenir sur notre décision et dire que c'est moi qui conduisais.rnrnrnMerci de votre réponse